

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme Yolande DUBOURG*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	<i>Motion de soutien aux salariés du Centre hospitalier spécialisé (CHS) et pour le maintien du Centre médico-psychologique (CMP) sur Blain.</i>
----------------	--

N° 2016 / 06 / 16

Dans un contexte d'économie budgétaire, les baisses de dotation du Ministère de la Santé via les Agences Régionales de Santé, contraignent Le Centre Hospitalier de Blain à prendre des mesures économiques qui l'oblige à des ajustements budgétaires et organisationnels douloureux voire préjudiciables pour ses missions de service public et ses salariés. Si le Conseil municipal a conscience de la nécessité de recouvrer un équilibre des comptes de l'établissement, il s'inquiète en revanche de l'impact possible sur les projets de l'établissement, les patients et le personnel.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 Octobre 2015 faisant déjà part de l'inquiétude des élus et de la demande de rendez-vous auprès de l'Agence régionale de santé,

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- renouvelle son attachement au positionnement du Centre Hospitalier de Blain comme acteur de proximité de service public de soins et garant de la continuité de la prise en charge des patients sur le territoire.*
- se dit soucieux de l'évolution des conditions de travail des personnels de l'établissement*
- alerte les élus du territoire sur la situation de l'établissement,*
- sollicite un RDV auprès de l'Agence régionale de santé pour échanger sur la situation de l'établissement,*

.../...

- réaffirme sa volonté de voir sauvegarder et maintenir localement l'ensemble des services publics de proximité.
- confirme son soutien en faveur de l'équipe infirmière du Centre-médico psychologique et de l'équipe CMP Sénior Blain, pour la non centralisation du Projet Sud du secteur centre à Héric. Il s'inquiète d'un possible impact négatif sur les patients du Centre médico-psychologique.
- s'inquiète de l'absence totale de consultation et de concertation avec les élus de Blain concernant le Centre médico-psychologique de Blain.
- regrette vivement d'avoir été mis devant le fait accompli.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juillet 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160630-CM-2016-06-16-
DE

Date de télétransmission : 04/07/2016

Date de réception préfecture : 04/07/2016

Séance du Conseil municipal du 30 Juin 2016
Délibération n° 2016 / 06 / 16